



Conseil Municipal du 12 avril 2024

## **Rapport sur le budget primitif 2024**

Ce rapport présente en synthèse l'équilibre du budget primitif 2024 pour le budget principal et les quatre budgets annexes de la commune.

Pour chacun des budgets concernés, la présentation est structurée en trois parties :

1. L'équilibre budgétaire
2. La section de fonctionnement (budgets M57) ou d'exploitation (budgets M4)
3. La section d'investissement.

La référence au budget 2023 correspond au budget total, c'est-à-dire le budget primitif 2023 plus la ou les décisions modificatives 2023 le cas échéant.

Cette version intègre le chiffre définitif de la Dotation Globale de Fonctionnement 2024 dont les montants ont été publiés le 1<sup>er</sup> avril.

# RAPPORT SUR LE BUDGET PRIMITIF 2024

## BUDGET PRINCIPAL

### I. Equilibre du budget principal

#### I.1. Contexte général

Le budget principal est régi depuis 2022 par l'instruction budgétaire et comptable M57. Il n'est pas assujéti à TVA sauf pour certains secteurs accessoires.

Le budget primitif 2024 s'inscrit dans la lignée des orientations budgétaires du conseil municipal du 20 mars 2024, avec une décroissance des dépenses de fonctionnement de 6% de budget à budget et un très haut niveau d'investissement avec près de 40 M€ de crédits d'équipement.

La diminution de la section de fonctionnement s'explique d'abord par le terme des conventions de gestion voirie - espaces publics, zones d'activités économiques, pluvial et parkings dont la charge était de près de 5 M€ en 2023. A périmètre constant, la section de fonctionnement est en baisse de 1,8% compte tenu de la chute des prix de l'électricité qui restent néanmoins supérieurs à ceux constatés jusqu'en 2021, ainsi que des efforts de maîtrise des charges notamment avec une gestion rigoureuse des effectifs qui permet de limiter l'évolution des dépenses de personnel à périmètre constant à +1,5%.

Dans ces conditions, les capacités financières de la commune seront maintenues sans augmentation des taux d'imposition, avec notamment une capacité d'autofinancement brute de 6,7 M€ en prévision.

L'équilibre du budget primitif 2024 du budget principal est le suivant.

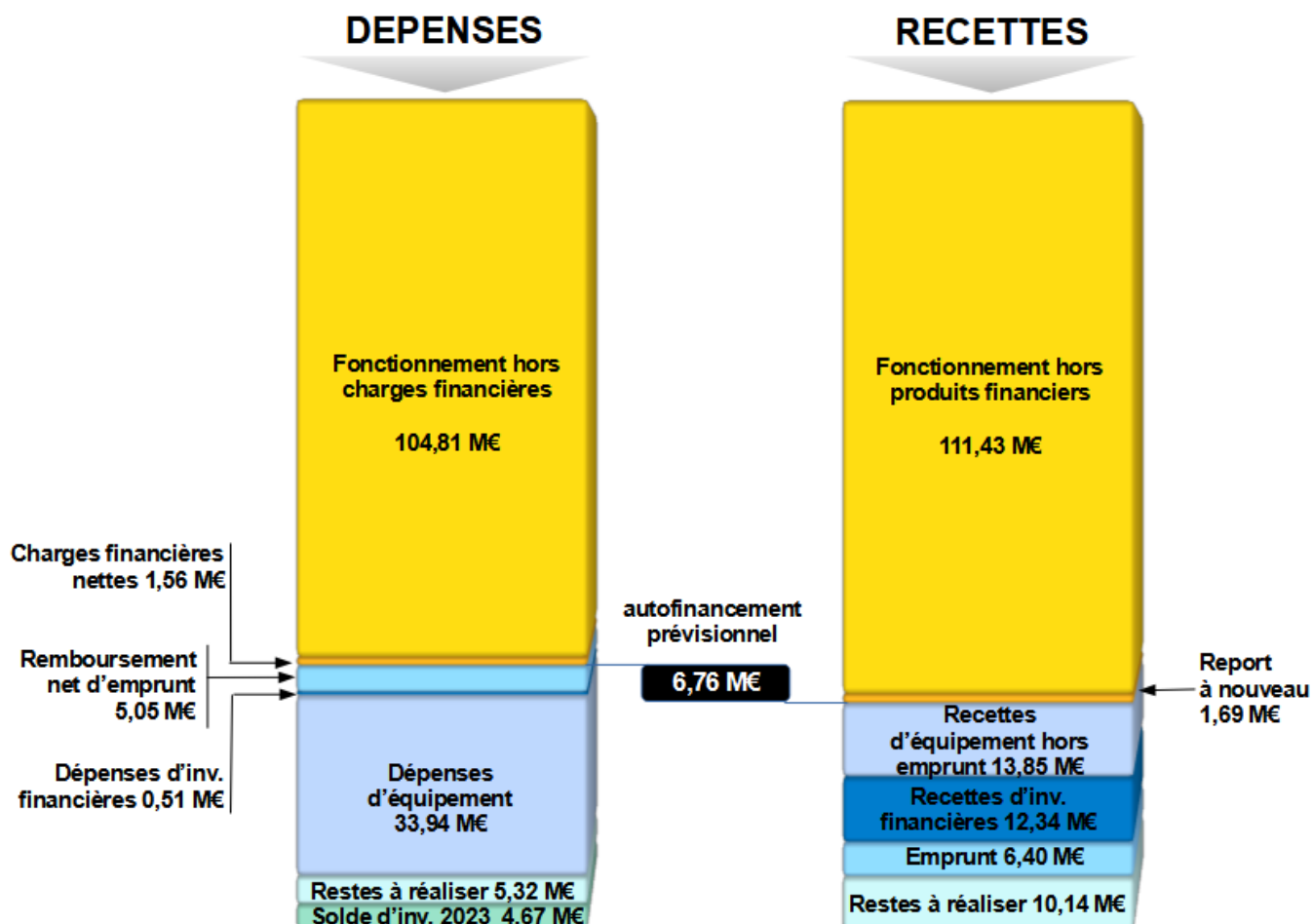
Fonctionnement en €	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	113 676 196,00	111 985 196,00
Restes à réaliser	0,00	0,00
Résultat de fonctionnement n-1		1 691 000,00
Total de la section de fonctionnement	113 676 196,00	113 676 196,00

Investissement en €	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	86 784 631,92	86 637 079,75
Restes à réaliser	5 316 415,49	10 139 435,25
Solde d'investissement n-1	4 675 467,59	
Total de la section d'investissement	96 776 515,00	96 776 515,00

Toutes sections en €	Dépenses	Recettes
Total du budget	210 452 711,00	210 452 711,00

Le montant total du budget primitif 2024 dépasse celui du budget 2023 avec 210 M€ contre 191 M€ en 2023 malgré la baisse de la section de fonctionnement (un peu moins de 114 M€ après 121 M€ en 2023 et 118 M€ en 2022), du fait d'une très forte section d'investissement.

La présentation synthétique et graphique du budget primitif visible en page suivante permet une vision globale de l'équilibre du budget 2024 et des montants consacrés à chaque grande catégorie de dépenses et recettes, hors opérations d'ordre.



## I.2. Evolution générale des dépenses et recettes de fonctionnement

En €	Budget 2023	BP 2024	Evol°
Dépenses de fonctionnement de l'exercice en €	121 309 827,66	113 676 196,00	-6,3%
<i>dont dépenses réelles</i>	<i>113 269 027,66</i>	<i>106 368 240,00</i>	<i>-6,1%</i>
<i>dont dépenses d'ordre</i>	<i>8 040 800,00</i>	<i>7 307 956,00</i>	<i>-9,1%</i>
Recettes de fonctionnement de l'exercice en €	120 557 133,44	111 985 196,00	-7,1%
<i>dont recettes réelles</i>	<i>117 758 040,44</i>	<i>111 439 296,00</i>	<i>-5,4%</i>
<i>dont recettes d'ordre</i>	<i>2 799 093,00</i>	<i>545 900,00</i>	<i>-80,5%</i>
Résultat de fonctionnement reporté	752 694,22	1 691 000,00	

La baisse de la section de fonctionnement porte tant sur les opérations réelles que sur les opérations d'ordre.

Les dépenses réelles de fonctionnement au budget primitif 2024 s'élèvent ainsi à 106,368 M€ (orientations budgétaires : 106,3 M€) et les recettes réelles à 111,439 M€ (orientations budgétaires : 111,4 M€), soit respectivement -6,1% et -5,4% par rapport aux crédits 2023.

### I.3. Evolution générale des dépenses et recettes d'investissement

En €	Budget 2023	BP 2024	Evol°
crédits nouveaux dépenses d'investissement	54 097 704,76	86 784 631,92	60%
restes à réaliser dépenses d'investissement	9 228 416,49	5 316 415,49	
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>63 326 121,25</b>	<b>92 101 047,41</b>	<b>45%</b>
crédits nouveaux recettes d'investissement	58 188 531,37	86 637 079,75	49%
restes à réaliser recettes d'investissement	11 894 836,63	10 139 435,25	
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>70 083 368,00</b>	<b>96 776 515,00</b>	<b>38%</b>
<b>Solde d'investissement reporté</b>	<b>-6 757 246,75</b>	<b>-4 675 467,59</b>	

Les masses de la section d'investissement sont en hausse par rapport à 2023.

Cette tendance s'explique par les opérations d'ordre (mouvements purement comptables) qui enregisteront de nouvelles opérations exceptionnelles d'intégration d'éléments d'actif au bilan.

Les dépenses réelles sont quasi stables et les crédits nouveaux pour les dépenses d'équipement sont en hausse de 17% à 33,944 M€ (orientations budgétaires : 34,0 M€).

### I.4. Niveaux d'épargne

En M€	BP 2024
Recettes réelles de fonctionnement	111,439
Dépenses réelles de fonctionnement	106,368
Epargne brute prévisionnelle	5,071
Report à nouveau	1,691
Autofinancement prév. au profit de la section d'investissement	6,762
Amortissement capital de la dette, net dette récupérable	5,052
Epargne nette	0,019
Autofinancement prév. net au profit de la section d'investissement	1,710
Encours de dette 1/1/2024 (net dette récupérable, avec prêt relais)	48,200
Capacité de désendettement (ans)	9,5
Taux d'épargne brute	4,6%

*Nota : les chiffres du remboursement en capital de la dette et de l'encours de dette sont nets de la dette récupérable*

L'épargne nette est légèrement positive avant prise en compte du report à nouveau sur la section de fonctionnement. Ce dernier participe à l'équilibre budgétaire et ainsi l'autofinancement prévisionnel net dégagé au profit de la section d'investissement s'élève à 1,710 M€.

Le remboursement en capital de la dette est consécutivement couvert par les ressources de la section de fonctionnement et les dépenses d'équipement sont financées par l'intégralité des recettes internes de la section d'investissement plus l'autofinancement complémentaire de 1,7 M€.

La capacité de désendettement (encours de la dette net de la dette récupérable au 1<sup>er</sup> janvier divisé par l'épargne brute prévisionnelle hors report à nouveau) est inférieure à 10 ans, ce qui est satisfaisant au vu de la présence dans l'encours de l'emprunt relais de 5,8 M€ pour les terrains de l'AFPA.

## II. Section de fonctionnement du budget principal

### II.1. Evolution des dépenses de fonctionnement du budget principal

Dépenses de fonctionnement en €	Budget 2023	BP 2024	Evol°
Charges à caractère général (011)	27 496 214,66	22 688 000,00	-17,5%
<i>dont fluides</i>	<i>10 703 000,00</i>	<i>6 751 680,00</i>	<i>-36,9%</i>
<i>dont alimentation</i>	<i>2 494 979,66</i>	<i>2 379 300,00</i>	<i>-4,6%</i>
Charges de personnel (012)	68 352 000,00	65 956 400,00	-3,5%
Atténuations de produits (014)	546 952,00	567 000,00	3,7%
<i>dont contribution au FPIC</i>	<i>341 952,00</i>	<i>375 000,00</i>	<i>9,7%</i>
Autres charges de gestion courante (65)	15 261 967,00	15 494 985,00	1,5%
<i>dont subventions aux régies et établ publics ville</i>	<i>7 412 900,00</i>	<i>7 481 900,00</i>	<i>0,9%</i>
<i>dont subventions aux assoc, CSP, ménages, entr</i>	<i>6 705 541,00</i>	<i>6 828 185,00</i>	<i>1,8%</i>
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>111 657 133,66</b>	<b>104 706 385,00</b>	<b>-6,2%</b>
Charges financières (66)	1 387 794,00	1 560 000,00	12,4%
Charges spécifiques (67)	40 000,00	20 000,00	-50,0%
Dotations provisions et dépréciations (68)	184 100,00	81 855,00	-55,5%
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>	<b>1 611 894,00</b>	<b>1 661 855,00</b>	<b>3,1%</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>113 269 027,66</b>	<b>106 368 240,00</b>	<b>-6,1%</b>
Virement section d'investissement (023)	3 751 482,00	3 659 616,00	-2,4%
Opér. d'ordre entre sections (042)	4 289 318,00	3 648 340,00	-14,9%
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>8 040 800,00</b>	<b>7 307 956,00</b>	<b>-9,1%</b>
<b>Dépenses totales de fonctionnement</b>	<b>121 309 827,66</b>	<b>113 676 196,00</b>	<b>-6,3%</b>

a) Les dépenses de gestion courante : -6,2%

Les charges à caractère général (chapitre 011) ont pris depuis 2022 une importance croissante et particulière avec la forte hausse des coûts de l'énergie et de l'alimentation.

En 2024, les charges à caractère général enregistrent une baisse de 17,5% avec l'effet cumulé de la baisse des coûts de l'électricité et de la fin des conventions de gestion voirie-espaces publics, pluvial et zones d'activités.

A périmètre constant, en retraitant les charges relatives à ces conventions de gestion, la baisse des charges à caractère général est de près de 11% avec une croissance des dépenses hors électricité limitée à 3% malgré la hausse des cotisations d'assurance.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) sont attendues en baisse de 3,5% par rapport à 2023. A périmètre constant, considérant le transfert des personnels affectés aux compétences voirie-espaces publics, pluvial, zones d'activités et parkings ainsi que le personnel de la Maison de la Danse, l'évolution prévisionnelle est de +1,5%.

Les atténuations de produits (chapitre 014) connaissent une augmentation mesurée de 3,7%. La contribution au FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) devrait progresser de près de 10% et s'établir à un peu plus de 0,37 M€. L'autre composante de ce chapitre concerne le reversement de la taxe de séjour, en légère baisse compte tenu de la prudence qui s'attache en début d'exercice à la recette correspondante.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) concernent principalement les subventions<sup>1</sup> et progressent de 1,5%.

Le poste le plus important concerne les régies et établissements publics, sous forme de participation à l'équilibre ou au fonctionnement des budgets annexes et de subvention aux établissements publics de la commune (CCAS, Le Deven, office de tourisme), pour un montant de 7,482 M€ : 4,850 M€ pour le CCAS, 0,841 M€ pour l'office de tourisme, 0,420 M€ pour Le Deven, 0,670 M€ pour la RAVI, 0,538 M€ pour les transports, 0,160 M€ pour les pompes funèbres ainsi que 3 k€ pour les ASA.

Les subventions aux associations, concessionnaires de service public et ménages progressent de 1,8% du fait notamment de la charge des gratuités des transports scolaires et du pass étudiant. Une ligne de prêt covid résistance sera par ailleurs soldée pour 4 k€, cette charge étant en partie financée par la reprise partielle de la provision constituée au titre des prêts accordés.

<sup>1</sup> Certains comptes relatifs aux subventions de fonctionnement ont été modifiés par l'instruction M57 applicable en 2024, aussi la comparaison de compte à compte avec 2023 n'est pas représentative

b) Les charges financières et spécifiques : +3,1%

Les charges financières (chapitre 66) représentent 1,560 M€ soit une progression de 12% / 172 k€. Le poids des charges financières dans le budget reste toutefois très mesuré avec 1,5% des charges réelles.

Le montant prévisionnel des intérêts d'emprunts pour l'année 2024 est de 1,290 M€ auquel s'ajoute une prévision de 70 k€ net pour les intérêts courus non échus et de 0,200 M€ pour les intérêts des lignes de trésorerie.

En M57, les charges exceptionnelles ont disparu et on retrouve sur le chapitre 67 les charges spécifiques qui concernent les annulations sur exercices antérieurs. 20 k€ sont inscrits en 2024.

En matière de provisions (chapitre 68), le budget primitif prévoit des crédits pour un contentieux et une ligne de prêt covid résistance mais l'évolution annuelle des dotations aux provisions et dépréciations sera connue après la décision modificative du dernier trimestre qui intégrera l'ajustement de la provision pour créances irrécouvrables en dépenses et en recettes.

c) Les dépenses d'ordre : -9,1%

Les opérations d'ordre sont des opérations purement comptables.

Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) constitue une prévision d'autofinancement complémentaire, en sus de celui généré par les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) qui concernent les dotations aux amortissements.

Le virement à la section d'investissement est quasi stable à 3,659 M€, alors que le montant prévisionnel de l'amortissement des immobilisations est en baisse à 3,648 M€.

## II.2. Evolution des recettes de fonctionnement du budget principal

Recettes de fonctionnement en €	Budget 2023	BP 2024	Evol°
Atténuations de charges (013)	1 398 047,44	246 000,00	-82,4%
Produit services, domaines, ventes (70)	13 242 323,00	8 299 800,00	-37,3%
Impôts et taxes (73)	57 690 280,00	57 756 525,00	0,1%
<i>dont attribution de compensation</i>	<i>57 162 900,00</i>	<i>57 162 900,00</i>	<i>0,0%</i>
<i>dont dotation de solidarité communautaire</i>	<i>151 303,00</i>	<i>318 625,00</i>	<i>NS</i>
<i>dont attribution FPIC</i>	<i>376 077,00</i>	<i>275 000,00</i>	<i>-26,9%</i>
Fiscalité locale (731)	35 807 861,00	36 758 417,00	2,7%
<i>dont produit fiscal 3 taxes</i>	<i>32 642 761,00</i>	<i>33 874 436,00</i>	<i>3,8%</i>
<i>dont taxe additionnelle aux droits de mutation</i>	<i>1 650 000,00</i>	<i>1 400 000,00</i>	<i>-15,2%</i>
Dotations et participations (74)	8 317 137,00	7 254 546,00	-12,8%
<i>dont dotation globale de fonctionnement</i>	<i>622 638,00</i>	<i>573 171,00</i>	<i>-7,9%</i>
<i>dont compensations fiscales</i>	<i>2 008 670,00</i>	<i>2 099 074,00</i>	<i>4,5%</i>
<i>dont filet de sécurité</i>	<i>746 545,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-100,0%</i>
Autres produits de gestion courante (75)	1 119 660,00	1 111 781,00	-0,7%
<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>117 575 308,44</b>	<b>111 427 069,00</b>	<b>-5,2%</b>
Produits financiers (76)	4 582,00	4 582,00	0,0%
Produits spécifiques (77)	10 000,00	5 000,00	-50,0%
Reprises sur provisions et dépréciat. (78)	168 150,00	2 645,00	-98,4%
<b>Total des recettes financières</b>	<b>182 732,00</b>	<b>12 227,00</b>	<b>-93,3%</b>
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>117 758 040,44</b>	<b>111 439 296,00</b>	<b>-5,4%</b>
Opér. d'ordre entre sections (042)	2 799 093,00	545 900,00	-80,5%
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>2 799 093,00</b>	<b>545 900,00</b>	<b>-80,5%</b>
<b>Recettes totales de fonctionnement</b>	<b>120 557 133,44</b>	<b>111 985 196,00</b>	<b>-7,1%</b>

a) Les recettes de gestion des services : -5,2%

Les atténuations de charges (chapitre 013) concernent les remboursements sur rémunérations, cotisations sociales et achats. Le montant prévisionnel est de 0,246 M€ après d'importants avoirs perçus en 2023.

Le produit des services (chapitre 70) intègre les remboursements de personnel, les remboursements de frais et les recettes des services. La forte baisse sur ce chapitre s'explique par la disparition des remboursements de la Métropole avec la fin des conventions de gestion voirie-espaces publics, zones d'activités économiques, pluvial et parkings.

Les chapitres 73 et 731 relatifs aux impôts, taxes et à la fiscalité progressent globalement de 1,1%.

Les impôts et taxes concernent l'attribution de compensation, stable dans l'attente de la commission d'évaluation des transferts de charges pour l'exercice 2024, la dotation de solidarité communautaire et l'attribution du FPIC qui poursuit sa chute selon le mécanisme de garantie applicable.

La fiscalité locale concerne majoritairement le produit des trois taxes, dont le montant hors rôles supplémentaires devrait progresser de 4,5% compte tenu de l'évolution des bases, et la taxe additionnelle aux droits de mutation dont le produit est prévu à la baisse au regard du ralentissement du marché immobilier au plan national.

Les taux d'imposition ne sont pas modifiés en 2023 avec 22,75% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, 53,43% pour le foncier bâti et 50,93% pour le foncier non bâti.

Les dotations et participations (chapitre 74) intègrent la dotation globale de fonctionnement (DGF) soit 573 k€ de dotation de solidarité urbaine avec la perte de la dotation forfaitaire, ainsi que la participation du fonds « chêne » à la masse salariale de l'économiste de flux.

Les compensations fiscales progressent à 2,099 M€ compte tenu de l'augmentation des bases de foncier bâti industriel.

La baisse de ces recettes s'explique principalement par l'absence de dotation au titre du filet de sécurité 2022, un acompte étant intervenu en 2022 et le solde en 2023.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) concernent les loyers et les remboursements d'assurance, avec une prévision voisine de 2023 soit 1,11 M€.

b) Les recettes financières : -93,3%

Les produits financiers (chapitre 76) enregistrent le remboursement par la Métropole des intérêts de la dette récupérable, après la révision intervenue à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2023 dans le cadre du retour à la commune de la compétence défense extérieure contre l'incendie.

Les produits spécifiques (chapitre 77) concernent des annulations de mandats sur exercices antérieurs.

La reprise sur dotations aux provisions et dépréciations constituées (chapitre 78) sera calculée et inscrite à une décision modificative pour la part relative aux créances irrécouvrables, ce qui explique la baisse des recettes financières au budget primitif. Dans l'attente, le budget primitif intègre la reprise partielle de la provision relative aux prêts covid résistance.

c) Les recettes d'ordre : -80,5%

Les opérations d'ordre entre sections (chapitre 042) concernent le transfert à la section de fonctionnement des subventions d'investissement reçues et des reprises sur amortissements.

La forte chute apparente n'est pas représentative car le budget 2023 a enregistré des reprises sur amortissements exceptionnelles avec la poursuite du travail d'ajustement de l'actif.

### III. Section d'investissement du budget principal

#### III.1. Evolution des dépenses d'investissement du budget principal

Dépenses d'investissement en €	Budget 2023	BP 2024	tx réal <sup>o</sup>
Immobilisations incorporelles (20)	745 057,20	874 726,00	17,4%
<i>dont crédits nouveaux</i>	193 500,00	483 000,00	
<i>dont restes à réaliser</i>	551 557,20	391 726,00	
Subventions d'équipement versées (204)	762 900,00	841 329,44	10,3%
<i>dont AC d'investissement</i>	330 785,00	330 785,00	0,0%
<i>dont crédits nouveaux hors AC d'investissement</i>	362 500,00	462 500,00	27,6%
<i>dont restes à réaliser</i>	69 615,00	48 044,44	
Immobilisations corporelles (21)	20 157 800,62	18 992 262,37	-5,8%
<i>dont crédits nouveaux</i>	12 448 972,76	14 173 874,92	
<i>dont restes à réaliser</i>	7 708 827,86	4 818 387,45	
Immobilisations en cours (23)	7 933 152,80	9 711 919,60	22,4%
<i>dont crédits nouveaux</i>	7 788 908,00	9 653 662,00	
<i>dont restes à réaliser</i>	144 244,80	58 257,60	
Travaux d'office pour compte de tiers (45411)	80 000,00	40 000,00	NS
Opérations sous mandat (4581)	7 814 221,63	8 800 000,00	12,6%
<i>dont crédits nouveaux</i>	7 810 050,00	8 800 000,00	
<i>dont restes à réaliser</i>	4 171,63	0,00	
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>37 493 132,25</b>	<b>39 260 237,41</b>	<b>4,7%</b>
<i>dont crédits nouveaux</i>	<i>29 014 715,76</i>	<i>33 943 821,92</i>	<i>17,0%</i>
<i>dont restes à réaliser</i>	<i>8 478 416,49</i>	<i>5 316 415,49</i>	
Dotations, fonds divers et réserves (10)	796 196,00	0,00	-100,0%
Subventions d'investissement (13)	316 000,00	0,00	-100,0%
Emprunts et dettes assimilées (16)	5 990 000,00	5 384 000,00	-10,1%
<i>dont remboursement en capital de la dette</i>	<i>5 233 000,00</i>	<i>5 065 000,00</i>	<i>-3,2%</i>
<i>dont remboursement prêt relais</i>	<i>750 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-100,0%</i>
<i>dont acquisition échelonnée</i>	<i>0,00</i>	<i>314 000,00</i>	<i>NS</i>
<i>dont autres</i>	<i>7 000,00</i>	<i>5 000,00</i>	<i>-28,6%</i>
Participations et créances rattachées (26)	61 700,00	61 700,00	0,0%
Autres immobilisations financières (27)	520 000,00	129 210,00	-75,2%
<i>dont crédits nouveaux</i>	<i>-230 000,00</i>	<i>129 210,00</i>	<i>-156,2%</i>
<i>dont restes à réaliser</i>	<i>750 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-100,0%</i>
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>7 683 896,00</b>	<b>5 574 910,00</b>	<b>-27,4%</b>
<i>dont crédits nouveaux</i>	<i>6 933 896,00</i>	<i>5 574 910,00</i>	<i>-19,6%</i>
<i>dont restes à réaliser</i>	<i>750 000,00</i>	<i>0,00</i>	
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>45 177 028,25</b>	<b>44 835 147,41</b>	<b>-0,8%</b>
<i>dont crédits nouveaux</i>	<i>35 948 611,76</i>	<i>39 518 731,92</i>	<i>9,9%</i>
<i>dont restes à réaliser</i>	<i>9 228 416,49</i>	<i>5 316 415,49</i>	
Opér. d'ordre entre sections (040)	2 799 093,00	545 900,00	-80,5%
Opérations patrimoniales (041)	15 350 000,00	46 720 000,00	204,4%
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>18 149 093,00</b>	<b>47 265 900,00</b>	<b>160,4%</b>
<b>Dépenses totales d'investissement</b>	<b>63 326 121,25</b>	<b>92 101 047,41</b>	<b>45,4%</b>
<i>dont crédits nouveaux</i>	<i>54 097 704,76</i>	<i>86 784 631,92</i>	<i>60,4%</i>
<i>dont restes à réaliser</i>	<i>9 228 416,49</i>	<i>5 316 415,49</i>	

Les dépenses totales d'investissement évoluent de +45% et de +60% pour les seuls crédits nouveaux.



Ces chiffres sont à analyser en fonction de la nature des dépenses, avec une forte progression des dépenses d'ordre.

Ainsi, pour les dépenses réelles, l'évolution est de -0,8% avec les restes à réaliser et de +9,9% sur les crédits nouveaux ; pour les dépenses d'ordre, l'évolution est de +160%.

Les variations indiquées ci-après concernent les crédits nouveaux, hors restes à réaliser.

a) Les dépenses d'équipement +17,0%

Les dépenses d'équipement intègrent les chapitres 20 à 23 complétés des opérations pour comptes de tiers (chapitres 45x).

Hors restes à réaliser, le montant des crédits d'équipement s'élève à 33,9 M€ contre 29,0 M€ en 2023.

26,7 M€ de crédits d'équipement sont gérés dans les 14 autorisations de programme, pour les opérations suivantes :

- Pôle social Edilys
- Extension du cimetière d'Entressen
- Tennis couverts d'Entressen
- Espace de réalité virtuelle
- Marché global de performance énergétique
- Chenil des Maurettes
- Transfert des services techniques
- Self groupe scolaire Jules Ferry
- Terrain synthétique stade Audibert
- Club house du CEC
- Acquisitions terrains AFPA (paiement du solde), Vigne Gaste (2<sup>e</sup> paiement)
- Rénovation et aménagement des bâtiments communaux
- Maitrise d'œuvre pour le centre social du Prépaou
- Equipement des sites et services
- Théâtre de l'Olivier
- Naturothèque
- Port des Heures Claires
- Parc urbain
- Domaine de Conclué.

Hors autorisations de programme, les principaux crédits portent sur la vidéoprotection, les aires de jeux, le centre aéré de Lavalduc, la démolition et l'aménagement du site de l'ex restaurant au Ranquet, les arbres dans les écoles, la toiture de la maison des traditions, les réseaux d'arrosage, diverses acquisitions foncières notamment pour le centre social du Prépaou, les sirènes, la défense extérieure contre l'incendie, l'équipement des services, les subventions pour les façades et les véhicules électriques.

Enfin, 40 k€ sont prévus au titre des travaux effectués d'office et 331 k€ pour l'attribution de compensation d'investissement.

Les restes à réaliser 2023 sont repris au budget primitif pour un montant de 5,316 M€.

b) Les dépenses financières -19,6%

Les dépenses financières incluent les chapitres 10, 13, 16, 26 et 27.

Hors restes à réaliser, elles s'élèvent à 5,575 M€ après 6,934 M€ en 2023.

Hors dette, elles concernent la prise en capital de l'Agence France Locale pour 61 700 €, les crédits pour les remboursements des cautions reçues et pour les cautionnements versés par la commune et une cession immobilière échelonnée ainsi que le second et dernier paiement des murs du bowling pour 0,314 M€.

Le remboursement du capital de la dette s'élèvera à 5,065 M€ après 5,233 M€ en 2023.

c) Les dépenses d'ordre +160,4%

Les dépenses d'ordre de transfert entre sections en investissement (chapitre 040) constituent le symétrique des recettes d'ordre de transfert entre sections de la section fonctionnement, en baisse conformément aux explications livrées au II.2. c).

Les opérations patrimoniales (chapitre 041) sont des opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement équilibrées en dépenses et en recettes, donc sans impact sur les résultats. L'exercice 2024 comptabilisera l'intégration exceptionnelle d'actifs au bilan, après une première vague en 2023.

### III.2. Evolution des recettes d'investissement du budget principal

Recettes d'investissement en €	Budget 2023	BP 2024	tx réel <sup>o</sup>
Subventions d'investissement (13)	11 857 162,00	10 634 225,00	-10,3%
<i>dont crédits nouveaux</i>	<i>10 747 252,00</i>	<i>7 904 466,00</i>	
<i>dont restes à réaliser</i>	<i>1 109 910,00</i>	<i>2 729 759,00</i>	
Emprunts et dettes assimilées (16)	16 350 000,00	13 700 000,00	-16,2%
<i>dont emprunts nouveaux</i>	<i>6 800 000,00</i>	<i>6 400 000,00</i>	
<i>dont avance sur cession</i>		<i>1 500 000,00</i>	
<i>dont restes à réaliser</i>	<i>9 550 000,00</i>	<i>5 800 000,00</i>	
Travaux d'office pour compte de tiers (45412)	80 000,00	40 000,00	NS
Opérations sous mandat (4582)	7 814 221,63	4 425 429,38	-43,4%
<i>dont crédits nouveaux</i>	<i>7 810 050,00</i>	<i>4 408 808,13</i>	
<i>dont restes à réaliser</i>	<i>4 171,63</i>	<i>16 621,25</i>	
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>36 101 383,63</b>	<b>28 799 654,38</b>	<b>-20,2%</b>
<i>dont crédits nouveaux</i>	<i>25 437 302,00</i>	<i>20 253 274,13</i>	<i>-20,4%</i>
<i>dont restes à réaliser</i>	<i>10 664 081,63</i>	<i>8 546 380,25</i>	
Dotations, fonds divers et réserves (10)	6 738 593,37	7 094 163,62	5,3%
<i>dont réserves</i>	<i>4 270 984,10</i>	<i>4 244 167,33</i>	
Emprunts et dettes assimilées (16)	7 000,00	5 000,00	
Autres immobilisations financières (27)	1 788 691,00	1 809 741,00	1,2%
<i>dont crédits nouveaux</i>	<i>557 936,00</i>	<i>216 686,00</i>	
<i>dont restes à réaliser</i>	<i>1 230 755,00</i>	<i>1 593 055,00</i>	
Produits cessions d'immobilisations (024)	2 056 900,00	5 040 000,00	145,0%
<b>Total des recettes financières</b>	<b>10 591 184,37</b>	<b>13 948 904,62</b>	<b>31,7%</b>
<i>dont crédits nouveaux compris réserves</i>	<i>9 360 429,37</i>	<i>12 355 849,62</i>	<i>32,0%</i>
<i>dont restes à réaliser</i>	<i>1 230 755,00</i>	<i>1 593 055,00</i>	
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>46 692 568,00</b>	<b>42 748 559,00</b>	<b>-8,4%</b>
<i>dont crédits nouveaux</i>	<i>34 797 731,37</i>	<i>32 609 123,75</i>	<i>-6,3%</i>
<i>dont restes à réaliser</i>	<i>11 894 836,63</i>	<i>10 139 435,25</i>	
Virement de la section de foncion. (021)	3 751 482,00	3 659 616,00	-2,4%
Opér. d'ordre entre sections (040)	4 289 318,00	3 648 340,00	-14,9%
Opérations patrimoniales (041)	15 350 000,00	46 720 000,00	204,4%
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>23 390 800,00</b>	<b>54 027 956,00</b>	<b>131,0%</b>
<b>Recettes totales d'investissement</b>	<b>70 083 368,00</b>	<b>96 776 515,00</b>	<b>38,1%</b>
<i>dont crédits nouveaux</i>	<i>58 188 531,37</i>	<i>86 637 079,75</i>	<i>48,9%</i>
<i>dont restes à réaliser</i>	<i>11 894 836,63</i>	<i>10 139 435,25</i>	

A l'instar des dépenses, les recettes totales d'investissement évoluent fortement avec +38% et +49% pour les seuls crédits nouveaux.

Hors restes à réaliser, les recettes réelles baissent de 6,3% et les recettes d'ordre progressent de 131%.

Les évolutions indiquées ci-après concernent les crédits nouveaux, hors restes à réaliser.

a) Les recettes d'équipement -20,4%

Les recettes d'équipement regroupent les chapitres 13 (subventions d'investissement) et les emprunts destinés à financer les dépenses d'équipement (chapitre 16). S'ajoutent ici les recettes des opérations pour compte de tiers (chapitres 45x).

Hors restes à réaliser et hors emprunt de l'exercice (voir III.3.), le montant des recettes d'équipement s'élève à 13,9 M€ au budget primitif contre 18,6 M€ au budget 2023.

Ceci s'explique d'abord par le montant des subventions attendues, avec en 2023 un rattrapage compte tenu de la signature avec le Département du CDTE en fin d'année 2023 alors que l'exercice 2024 constatera les subventions des dépenses en cours.

Par ailleurs, compte tenu de l'excédent comptabilisé fin 2023 sur les opérations sous mandat Métropole soit 4,391 M€, les recettes des remboursements sont minorées au niveau permettant d'assurer l'équilibre des opérations à fin 2024.

L'avance sur cession des terrains AFPA, d'un montant de 1,5 M€, sera comptabilisée en recette d'équipement du chapitre 16 et non comme une recette financière de cession.

Le remboursement des travaux effectués d'office est prévu à hauteur des dépenses soit 40 k€.

b) Les recettes financières +32,0%

Les recettes financières regroupent les chapitres 10, 27, 024, 21, 23 et le chapitre 16 hors emprunts destinés à financer les investissements.

Hors restes à réaliser, le montant de ces recettes est en forte progression avec 12,4 M€ contre 9,4 M€ en 2023.

L'explication tient d'abord au montant prévisionnel des cessions qui s'élève à 5,040 M€ contre 2,057 M€ en 2023.

Le montant des réserves est stable avec 4,244 M€ en 2024 contre 4,271 M€ en 2023.

Le montant des remboursements d'avances et de créances est de 0,217 M€, s'agissant notamment de deux cessions à paiement échelonné, de l'avance à la régie du bowling (50 k€) et du capital de la dette récupérable auprès de la Métropole (13 k€).

Les recettes du FCTVA et de la taxe d'aménagement sont évaluées à 2,850 M€ après 2,467 M€ prévus en 2023.

c) Les recettes d'ordre +131,0%

Les recettes d'ordre de transfert entre sections (chapitre 040) sont le symétrique des dépenses d'ordre de transfert entre sections évoquées pour la section de fonctionnement. Elles concernent les dotations aux amortissements des immobilisations. On retrouve aussi au chapitre 021 le montant du virement de la section de fonctionnement.

Les recettes des opérations patrimoniales (chapitre 041) sont la contrepartie des dépenses des opérations patrimoniales évoquées en III.1. c).

### III.3. Financement de la section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement du budget primitif 2024, hors restes à réaliser et hors remboursement en capital de la dette, sont les suivantes (en millions d'euros).

Dépenses réelles d'inv. hors capital en M€	BP 2024 hors râr
Dépenses d'équipement	33,944
<i>Dépenses directes d'équipement</i>	24,311
<i>Dépenses indirectes (subv versées, ACI)</i>	0,793
<i>Opérations pour cpte de tiers (dép)</i>	8,840
Dépenses financières d'inv.	0,510
Dép d'inv hors annuité en capital	34,454

Leur financement est assuré par l'autofinancement net du remboursement en capital de la dette (cf I.4.), les ressources propres, les remboursements de la Métropole, les subventions et l'emprunt qui s'élève à 6,4 M€ après 6,8 M€ au budget 2023.

Financement de l'investissement en M€	BP 2024 hors râr
Epargne nette	1,710
Ressources propres d'investissement (RPI)	13,99
<i>FCTVA</i>	2,500
<i>Produits des cessions (compris avance 1,5 M)</i>	6,540
<i>Diverses RPI</i>	0,559
<i>Réserves et excédent sur affectation</i>	4,392
Opérations pour compte de tiers (rec)	4,449
Subventions	7,904
Emprunt	6,400
Total recettes d'investissement	34,454

L'emprunt ne représente ainsi que 18,6% du financement des investissements inscrits au budget primitif 2024 hors restes à réaliser.

## RAPPORT SUR LE BUDGET PRIMITIF 2024

### BUDGET ANNEXE REGIE DES AGENTS DE LA VILLE D'ISTRES

#### I. Equilibre du budget annexe de la régie des agents

##### I.1. Contexte général

Le budget annexe de la régie des agents de la ville d'Istres est régi par l'instruction budgétaire et comptable M57. Il n'est pas assujéti à TVA.

L'équilibre du budget primitif 2024 du budget annexe est le suivant.

Fonctionnement en €	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	755 800,00	750 041,55
Restes à réaliser	0,00	0,00
Résultat de fonctionnement n-1		5 758,45
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>755 800,00</b>	<b>755 800,00</b>

Investissement en €	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	11 700,00	1 441,95
Restes à réaliser	0,00	0,00
Solde d'investissement n-1		10 258,05
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>11 700,00</b>	<b>11 700,00</b>

Toutes sections en €	Dépenses	Recettes
<b>Total du budget</b>	<b>767 500,00</b>	<b>767 500,00</b>

##### I.2. Evolution générale des dépenses et recettes de fonctionnement

En €	Budget 2023	BP 2024	Evol°
Dépenses de fonctionnement de l'exercice	757 430,00	755 800,00	-0,2%
Recettes de fonctionnement de l'exercice	754 002,77	750 041,55	-0,5%
<b>Résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>3 427,23</b>	<b>5 758,45</b>	

La section de fonctionnement est stable.

##### I.3. Evolution générale des dépenses et recettes d'investissement

En €	Budget 2023	BP 2024	Evol°
crédits nouveaux dépenses d'investissement	11 010,00	11 700,00	6%
restes à réaliser dépenses d'investissement	0,00	0,00	
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>11 010,00</b>	<b>11 700,00</b>	<b>6%</b>
crédits nouveaux recettes d'investissement	1 525,38	1 441,95	-5%
restes à réaliser recettes d'investissement	0,00	0,00	
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 525,38</b>	<b>1 441,95</b>	<b>-5%</b>
<b>Solde d'investissement reporté</b>	<b>9 484,62</b>	<b>10 258,05</b>	

Les montants sont peu significatifs et dépendent principalement de l'exécution de l'année précédente, avec le solde d'investissement reporté.

## II. Section de fonctionnement du budget annexe de la régie des agents

### II.1. Evolution des dépenses de fonctionnement du budget annexe

Dépenses de fonctionnement en €	Budget 2023	BP 2024	Evol°
Charges à caractère général (011)	203 000,00	231 500,00	14%
Charges de personnel (012)	110 000,00	105 000,00	-5%
Autres charges de gestion courante (65)	443 000,00	417 500,00	-6%
Charges spécifiques (67)	80,00	500,00	525%
Opér. d'ordre entre sections (042)	1 350,00	1 300,00	-4%
Dépenses totales	757 430,00	755 800,00	0%

Globalement, les crédits relatifs aux actions vers les agents sont stables, avec une augmentation de l'enveloppe pour les locations (chapitre 011) et un ajustement des aides directes (chapitre 65) sur le réalisé 2023 (413 k€). Les opérations d'ordre concernent la dotation aux amortissements des immobilisations.

### II.2. Evolution des recettes de fonctionnement du budget annexe

Recettes de fonctionnement en €	Budget 2023	BP 2024	Evol°
Produit services, domaines, ventes (70)	84 002,77	80 041,55	-5%
Dotations et participations (74)	670 000,00	670 000,00	0%
Recettes totales	754 002,77	750 041,55	-1%

Les recettes des bénéficiaires sont prévues prudemment en légère baisse, tandis que la subvention de la commune finance la section de fonctionnement pour un montant de 670 k€, comme en 2023.

## III. Section d'investissement du budget annexe de la régie des agents

Dépenses d'investissement en €	Budget 2023	BP 2024	Evol°
Immobilisations corporelles (21)	11 010,00	11 700,00	6%
<i>dont crédits nouveaux</i>	<i>11 010,00</i>	<i>11 700,00</i>	<i>6%</i>
<i>dont restes à réaliser</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	
Dépenses totales	11 010,00	11 700,00	6%

Recettes d'investissement en €	Budget 2023	BP 2024	Evol°
Dotations, fonds divers et réserves (10)	175,38	141,95	-19%
Opér. d'ordre entre sections (040)	1 350,00	1 300,00	-4%
Recettes totales	1 525,38	1 441,95	-5%

Les crédits en dépenses d'équipement sont quasi constants.

Le FCTVA (chapitre 10) est calculé sur les dépenses d'équipement de 2023. Les opérations d'ordre correspondent à l'amortissement des immobilisations. La section d'investissement est donc financée majoritairement par le report du solde d'investissement 2023 (10 258,05 €).

## RAPPORT SUR LE BUDGET PRIMITIF 2024

### BUDGET ANNEXE REGIE MUNICIPALE DES TRANSPORTS

#### I. Equilibre du budget annexe des transports

##### I.1. Contexte général

Le budget annexe de la régie municipale des transports est régi par l'instruction budgétaire et comptable M43. Il est assujéti à TVA et à ce titre les mouvements sont comptabilisés HT.

L'équilibre du budget primitif 2024 du budget annexe est le suivant.

Exploitation en €	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	616 790,00	615 292,91
Restes à réaliser	0,00	0,00
Résultat d'exploitation n-1		1 497,09
<b>Total de la section d'exploitation</b>	<b>616 790,00</b>	<b>616 790,00</b>

Investissement en €	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	77 284,00	77 284,00
Restes à réaliser	0,00	0,00
Solde d'investissement n-1		0,00
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>77 284,00</b>	<b>77 284,00</b>

Toutes sections en €	Dépenses	Recettes
<b>Total du budget</b>	<b>694 074,00</b>	<b>694 074,00</b>

##### I.2. Evolution générale des dépenses et recettes d'exploitation

En €	Budget 2023	BP 2024	Evol°
Dépenses d'exploitation de l'exercice	603 414,36	616 790,00	2%
Recettes d'exploitation de l'exercice	602 284,00	615 292,91	2%
<b>Résultat d'exploitation reporté</b>	<b>1 130,36</b>	<b>1 497,09</b>	

La section d'exploitation est en hausse de 2%, sans fait majeur.

##### I.3. Evolution générale des dépenses et recettes d'investissement

En €	Budget 2023	BP 2024	Evol°
crédits nouveaux dépenses d'investissement	77 284,00	77 284,00	0%
restes à réaliser dépenses d'investissement	0,00	0,00	
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>77 284,00</b>	<b>77 284,00</b>	<b>0%</b>
crédits nouveaux recettes d'investissement	77 284,00	77 284,00	0%
restes à réaliser recettes d'investissement	0,00	0,00	
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>77 284,00</b>	<b>77 284,00</b>	<b>0%</b>
<b>Solde d'investissement reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

La section d'investissement est stable, en l'absence d'opérations particulières.

## II. Section d'exploitation du budget annexe des transports

### II.1. Evolution des dépenses d'exploitation du budget annexe

Dépenses d'exploitation en €	Budget 2023	BP 2024	Evol°
Charges à caractère général (011)	134 600,00	135 500,00	1%
Charges de personnel (012)	390 000,00	403 000,00	3%
Autres charges de gestion courante (65)	1 000,00	600,00	-40%
Charges exceptionnelles (67)	530,36	406,00	-23%
Opér. d'ordre entre sections (042)	77 284,00	77 284,00	0%
Dépenses totales	603 414,36	616 790,00	2%

Il n'y a pas d'évolution significative des charges d'exploitation. La légère croissance des dépenses de personnel relève des éléments décrits pour l'évolution générale de la masse salariale 2024. Les opérations d'ordre correspondent à l'amortissement des bus.

### II.2. Evolution des recettes d'exploitation du budget annexe

Recettes d'exploitation en €	Budget 2023	BP 2024	Evol°
Dotations et participations (74)	525 000,00	538 000,00	2%
Autres produits de gestion courante (75)	0,00	8,91	NS
Opér. d'ordre entre sections (042)	77 284,00	77 284,00	0%
Recettes totales	602 284,00	615 292,91	2%

La subvention de la commune, seule ressource du service, suit l'évolution des dépenses d'exploitation. Les opérations d'ordre correspondent au transfert à la section d'exploitation des subventions reçues pour l'acquisition des bus.

## III. Section d'investissement du budget annexe des transports

Dépenses d'investissement en €	Budget 2023	BP 2024	Evol°
Opér. d'ordre entre sections (040)	77 284,00	77 284,00	0%
Dépenses totales	77 284,00	77 284,00	0%

Recettes d'investissement en €	Budget 2023	BP 2024	Evol°
Opér. d'ordre entre sections (040)	77 284,00	77 284,00	0%
Recettes totales	77 284,00	77 284,00	0%

Les opérations d'ordre sont symétriques de la section d'exploitation : transfert des subventions d'investissement à la section d'exploitation en dépenses et amortissement des bus en recettes.



## RAPPORT SUR LE BUDGET PRIMITIF 2024

### BUDGET ANNEXE REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES

#### I. Equilibre du budget annexe des pompes funèbres

##### I.1. Contexte général

Le budget annexe de la régie municipale des pompes funèbres est régi par l'instruction budgétaire et comptable M4. Il est assujéti à TVA et à ce titre les mouvements sont comptabilisés HT.

Après des budgets 2022 et 2023 majorés par les travaux de la chambre funéraire, le budget d'investissement 2024 se normalisera et ne constatera que les reliquats de dépenses et de subvention de cette opération.

L'équilibre du budget primitif 2024 du budget annexe est le suivant.

Exploitation en €	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	1 039 800,00	968 006,11
Restes à réaliser	0,00	0,00
Résultat d'exploitation n-1		71 793,89
Total de la section d'exploitation	1 039 800,00	1 039 800,00

Investissement en €	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	170 700,00	176 591,35
Restes à réaliser	36 000,00	129 000,00
Solde d'investissement n-1	98 891,35	
Total de la section d'investissement	305 591,35	305 591,35

Toutes sections en €	Dépenses	Recettes
Total du budget	1 345 391,35	1 345 391,35

En 2024, l'équilibre de la section d'exploitation est assuré de façon significative par la reprise de l'excédent d'exploitation libre d'affectation en réserves soit 71 793,89 €, ce qui permettra de réduire la contribution financière de la commune.

##### I.2. Evolution générale des dépenses et recettes d'exploitation

En €	Budget 2023	BP 2024	Evol°
Dépenses d'exploitation de l'exercice	953 570,00	1 039 800,00	9%
Recettes d'exploitation de l'exercice	945 603,16	968 006,11	2%
Résultat d'exploitation reporté	7 966,84	71 793,89	

La hausse des charges d'exploitation est de 9%. Pour les seules opérations réelles, elle est de 4%. Les produits d'exploitation progressent de 2%. Pour les seules opérations réelles, la diminution est de 2% compte tenu de la baisse de la prise en charge financière par la commune.

### I.3. Evolution générale des dépenses et recettes d'investissement

En €	Budget 2023	BP 2024	Evol°
crédits nouveaux dépenses d'investissement	436 406,37	170 700,00	-61%
restes à réaliser dépenses d'investissement	0,00	36 000,00	
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>436 406,37</b>	<b>206 700,00</b>	<b>-53%</b>
crédits nouveaux recettes d'investissement	434 800,00	176 591,35	-59%
restes à réaliser recettes d'investissement	1 228 000,00	129 000,00	
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>1 662 800,00</b>	<b>305 591,35</b>	<b>-82%</b>
<b>Solde d'investissement reporté</b>	<b>-1 226 393,63</b>	<b>-98 891,35</b>	

Avec le terme des travaux de la nouvelle chambre funéraire, les crédits nouveaux de la section d'investissement porteront quasi exclusivement sur le remboursement du capital de l'emprunt et les opérations d'ordre. Le solde des crédits de la chambre funéraire figure en dépenses restant à réaliser.

Les restes à réaliser en recettes concernent le solde de la subvention prévue au CDTE et la participation du budget principal à la maîtrise d'œuvre.

### I.4. Niveaux d'épargne

Le niveau d'épargne et d'autofinancement prévisionnel et les ratios correspondants sont les suivants au budget primitif 2024.

Epargne de gestion en €	59 506
Epargne brute en €	40 906
Capacité d'autofinancement brute en €	112 700
Epargne nette en €	-66 794
Capacité d'autofinancement nette en €	5 000
Encours de dette 1/1/2024 en €	801 464
Capacité de désenttement (ans)	19,6
Taux d'épargne brute	4,5%

La capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute) se situe en prévisionnel sous les 20 ans ce qui peut paraître important mais s'explique par la structure particulière de l'autofinancement du budget 2024 qui repose en partie sur l'excédent d'exploitation de 2023.

Un calcul avec la capacité d'autofinancement est donc plus représentatif de la capacité du budget, avec dans ce cas une capacité de désendettement de 7 ans, toujours en prévisionnel.

## II. Section d'exploitation du budget annexe des pompes funèbres

### II.1. Evolution des dépenses d'exploitation du budget annexe

Dépenses d'exploitation en €	Budget 2023	BP 2024	Evol°
Charges à caractère général (011)	278 000,00	292 000,00	5%
Charges de personnel (012)	531 400,00	550 000,00	4%
Autres charges de gestion courante (65)	1 000,00	8 000,00	700%
Charges financières (66)	21 200,00	18 600,00	-12%
Charges exceptionnelles (67)	570,00	500,00	-12%
Dotations provisions et dépréciations (68)	1 600,00	0,00	-100%
Virement section d'investissement (023)	23 500,00	66 700,00	184%
Opér. d'ordre entre sections (042)	96 300,00	104 000,00	8%
<b>Dépenses totales</b>	<b>953 570,00</b>	<b>1 039 800,00</b>	<b>9%</b>

Si l'on exclut les opérations d'ordre, en forte augmentation, la progression des charges réelles est de 4% compte tenu d'une perspective d'augmentation d'activité.

Le chapitre 65 comptabilise principalement les admissions en non-valeur. Le montant définitif sera ajusté en décision modificative, l'objectif étant un ajustement à la baisse comme en 2023.

Les opérations d'ordre intègrent l'amortissement des installations et équipements dont la chambre funéraire et le virement à la section d'investissement, revu à la hausse compte tenu des nécessités d'autofinancement.

## II.2. Evolution des recettes d'exploitation du budget annexe

Recettes d'exploitation en €	Budget 2023	BP 2024	Evol°
Produit services, domaines, ventes (70)	683 003,16	750 006,11	10%
Dotations et participations (74)	250 000,00	160 000,00	-36%
Opér. d'ordre entre sections (042)	12 600,00	58 000,00	360%
<b>Recettes totales</b>	<b>945 603,16</b>	<b>968 006,11</b>	<b>2%</b>

Les recettes du service seront en progression avec la hausse des tarifs 2024.

Les contraintes d'organisation du service et le financement de la nouvelle chambre funéraire nécessitent une prise en charge par la commune, sous forme d'une subvention prévisionnelle de 160 k€ après 250 k€ prévus en 2023.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections concernent le transfert des subventions d'investissement à la section d'exploitation, en forte hausse du fait de la perception de la quasi-totalité des subventions en fin d'exercice 2023.

## III. Section d'investissement du budget annexe des pompes funèbres

### III.1. Evolution des dépenses d'investissement du budget annexe

Dépenses d'investissement en €	Budget 2023	BP 2024	Evol°
Immobilisations corporelles (21)	132 461,37	41 000,00	-69%
<i>dont crédits nouveaux</i>	<i>132 461,37</i>	<i>5 000,00</i>	<i>-96%</i>
<i>dont restes à réaliser</i>	<i>0,00</i>	<i>36 000,00</i>	<i>NS</i>
Immobilisations en cours (23)	186 245,00	0,00	-100%
Emprunts et dettes assimilées (16)	105 100,00	107 700,00	2%
Opér. d'ordre entre sections (040)	12 600,00	58 000,00	360%
<b>Dépenses totales</b>	<b>436 406,37</b>	<b>206 700,00</b>	<b>-53%</b>

Les dépenses d'équipement concernent les restes à réaliser de la chambre funéraire ainsi qu'une provision de 5 k€ pour divers matériels.

L'emprunt étant à échéances constantes, le capital remboursé augmente chaque année.

Les opérations d'ordre de transfert entre sections concernent le transfert des subventions d'investissement, voir II.2.

### III.2. Evolution des recettes d'investissement du budget annexe

Recettes d'investissement en €	Budget 2023	BP 2024	Evol°
Dotations, fonds divers et réserves (10)	0,00	5 891,35	NS
Subventions d'investissement (13)	1 490 000,00	78 000,00	-95%
<i>dont crédits nouveaux</i>	<i>1 063 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-100%</i>
<i>dont restes à réaliser</i>	<i>427 000,00</i>	<i>78 000,00</i>	<i>-82%</i>
Emprunts et dettes assimilées (16)	0,00	0,00	NS
<i>dont crédits nouveaux</i>	<i>-750 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-100%</i>
<i>dont restes à réaliser</i>	<i>750 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-100%</i>
Immobilisations en cours (23)	53 000,00	51 000,00	-4%
<i>dont crédits nouveaux</i>	<i>2 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-100%</i>
<i>dont restes à réaliser</i>	<i>51 000,00</i>	<i>51 000,00</i>	<i>0%</i>
Virement de la section d'exploitation (021)	23 500,00	66 700,00	184%
Opér. d'ordre entre sections (040)	96 300,00	104 000,00	8%
<b>Recettes totales</b>	<b>1 662 800,00</b>	<b>305 591,35</b>	<b>-82%</b>

Les recettes réelles sont en lien avec l'exécution du budget 2023 : réserves suivant l'affectation du résultat d'exploitation 2023, restes à réaliser pour la subvention du CDTE, participation du budget principal à la maîtrise d'œuvre pour la part des travaux relevant de la commune.

Les opérations d'ordre constituent la contrepartie de la section d'exploitation, voir II.1.

## RAPPORT SUR LE BUDGET PRIMITIF 2024

### BUDGET ANNEXE REGIE DU BOWLING MUNICIPAL D'ISTRES

#### I. Equilibre du budget annexe bowling

##### I.1. Contexte général

Le budget annexe de la régie du bowling municipal d'Istres est régi par l'instruction budgétaire et comptable M4. Il est assujéti à TVA et à ce titre les mouvements sont comptabilisés HT.

L'équilibre du budget primitif 2024 du budget annexe est le suivant.

Exploitation en €	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	468 903,00	432 000,48
Restes à réaliser	0,00	0,00
Résultat d'exploitation n-1		36 902,52
<b>Total de la section d'exploitation</b>	<b>468 903,00</b>	<b>468 903,00</b>

Investissement en €	Dépenses	Recettes
Propositions nouvelles	82 000,00	39 958,60
Restes à réaliser	0,00	0,00
Solde d'investissement n-1		42 041,40
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>82 000,00</b>	<b>82 000,00</b>

Toutes sections en €	Dépenses	Recettes
<b>Total du budget</b>	<b>550 903,00</b>	<b>550 903,00</b>

##### I.2. Evolution générale des dépenses et recettes d'exploitation

En €	Budget 2023	BP 2024	Evol°
Dépenses d'exploitation de l'exercice	467 523,00	468 903,00	0,3%
Recettes d'exploitation de l'exercice	434 000,19	432 000,48	-0,5%
<b>Résultat d'exploitation reporté</b>	<b>33 522,81</b>	<b>36 902,52</b>	

Les masses prévisionnelles de la section d'exploitation sont très proches de celles du budget 2023.

##### I.3. Evolution générale des dépenses et recettes d'investissement

En €	Budget 2023	BP 2024	Evol°
crédits nouveaux dépenses d'investissement	84 543,00	82 000,00	-3%
restes à réaliser dépenses d'investissement	-	0,00	
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>84 543,00</b>	<b>82 000,00</b>	<b>-3%</b>
crédits nouveaux recettes d'investissement	42 553,00	39 958,60	-6%
restes à réaliser recettes d'investissement	-	0,00	
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>42 553,00</b>	<b>39 958,60</b>	<b>-6%</b>
<b>Solde d'investissement reporté</b>	<b>41 990,00</b>	<b>42 041,40</b>	

En investissement également, les masses du budget 2024 sont très proches de celles du budget 2023. Il n'y a pas de restes à réaliser en dépenses comme en recettes.

## II. Section d'exploitation du budget annexe bowling

### II.1. Evolution des dépenses d'exploitation du budget annexe

Dépenses d'exploitation en €	Budget 2023	BP 2024	Evol°
Charges à caractère général (011)	182 570,00	180 550,00	-1%
Charges de personnel (012)	255 000,00	262 000,00	3%
Autres charges de gestion courante (65)	400,00	1 400,00	250%
Charges exceptionnelles (67)	0,00	794,40	NS
Virement section d'investissement (023)	27 423,00	21 258,60	-22%
Opér. d'ordre entre sections (042)	2 130,00	2 900,00	36%
Dépenses totales	467 523,00	468 903,00	0%

Les dépenses réelles sont quasi constantes, avec une légère progression attendue des charges de personnel et une très faible diminution des charges générales.

Les opérations d'ordre entre sections (chapitre 042) correspondent à la dotation aux amortissements.

Le financement des dépenses d'équipement est assuré par le virement à la section d'investissement. Ainsi, le résultat d'exploitation participe aux investissements de la régie.

### II.2. Evolution des recettes d'exploitation du budget annexe

Recettes d'exploitation en €	Budget 2023	BP 2024	Evol°
Atténuations de charges (013)	2 000,19	0,00	-100%
Produit services, domaines, ventes (70)	420 000,00	420 000,48	0%
Autres produits de gestion courante (75)	12 000,00	12 000,00	0%
Recettes totales	434 000,19	432 000,48	0%

A l'exception du chapitre 013 qui n'est plus utilisé, le chiffre d'affaires est prévu stable.

Les autres produits de gestion courante enregistrent la location des emplacements pour les appareils de jeux.

## III. Section d'investissement du budget annexe bowling

Dépenses d'investissement en €	Budget 2023	BP 2024	Evol°
Immobilisations corporelles (21)	19 043,00	20 000,00	5%
Emprunts et dettes assimilées (16)	50 000,00	50 000,00	0%
Autres immobilisations financières (27)	15 500,00	12 000,00	-23%
Dépenses totales	84 543,00	82 000,00	-3%

50 k€ sont inscrits au chapitre 16 pour un potentiel remboursement de la dotation initiale de la régie.

20 k€ sont dégagés pour divers investissements.

Les autres immobilisations financières (chapitre 27) correspondent aux cautions versées lors des achats de boissons.

Recettes d'investissement en €	Budget 2023	BP 2024	Evol°
Subventions d'investissement (13)	0,00	3 800,00	NS
Autres immobilisations financières (27)	13 000,00	12 000,00	-8%
Virement de la section d'exploitation (021)	27 423,00	21 258,60	-22%
Opér. d'ordre entre sections (040)	2 130,00	2 900,00	36%
Recettes totales	42 553,00	39 958,60	-6%

Les recettes de l'exercice concernent en opérations d'ordre le virement de la section d'exploitation et l'amortissement des immobilisations et en opérations réelles le fonds de concours Métropole pour les investissements subventionnables (chapitre 13) ainsi que les remboursements des cautions versées sur boissons (chapitre 27).